

<https://maisondesprovinces.fr/spip.php?article323>



# La pastille Vichy

- Les Provinces - Massif central -



Date de mise en ligne : mercredi 11 avril 2018

---

Tous droits réservés Maison des Provinces - Tous droits réservés

---



Jean Pierre Joseph d'Arcet

On doit l'existence des pastilles de Vichy au chimiste Jean-Pierre-Joseph d'Arcet, membre de l'académie des sciences et de l'académie de médecine, qui découvrit d'abord les vertus digestives du bicarbonate de sodium, principal élément des eaux minérales de Vichy. Puis, il en tira l'idée de fabriquer du bicarbonate de soude avec le gaz qui s'échappe des eaux de Vichy. Il indique ce procédé au pharmacien vichyssois Pierre Batilliat qui confectionne ainsi les premières pastilles. Ces pastilles « alcalines » sont destinées à améliorer la digestion.

Cette fabrication fut entreprise par les frères Brosson, nouveaux fermiers de l'Établissement thermal en 1833. Ce procédé se révèle insuffisant et, au début du Second Empire, les premiers brevets pour extraire véritablement les sels contenus dans les eaux minérales de Vichy sont déposés en 1853. Peu de temps après, la Compagnie fermière de Vichy donne à la pastille de sa fabrication une forme octogonale, pour la différencier des autres pastilles digestives. De plus, en 1860, elle dépose un brevet pour la production industrielle de Sels minéraux de Vichy. C'est ainsi que débuta la renommée de cette pastille aux bienfaits digestifs et rafraîchissants.



## La pastille Vichy

---

Une pastille pèse 2,5 grammes. Celle-ci est fabriquée avec des Sels minéraux de Vichy (0,3%), sels extraits des eaux minérales de Vichy, dont les vertus sont notamment digestives. Elle en est un produit dérivé original. C'est une spécialité de Vichy. Les pastilles sont fabriquées à Vichy et largement commercialisées. Les pharmacies vendent aussi des pastilles de Vichy, dont la teneur en sels extraits des eaux de Vichy est plus élevée.



Les pastilles Vichy sont aujourd'hui les seules pastilles confectionnées dans la ville de Vichy.

Elle existe en plusieurs goûts : menthe, citron, anis et orange (uniquement fabriquée par Moinet), avec et sans sucres. Les pastilles de Vichy doivent obligatoirement être conservées dans des boîtes en métal pour conserver leur goût.



<https://www.maisondesprovinces.fr/spip.php?article323&lang=fr> title="" />